

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 01/01/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2541.6400	19.8652
Timonier	2187.3400	17.0961
Motoriste	2420.4000	18.9176
Assistant-motoriste	2100.8700	16.4202
1er matelot	2040.0600	15.9449
2ème matelot A	1963.9400	15.3500
Stagiaire	1114.7600	8.7129